

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2020

PROPAGANDE ELECTORALE

La propagande électorale (circulaires et bulletins de vote) est à remettre à la commission départementale de propagande, qui siègera à la préfecture de la Nièvre, au plus tard le lundi 10 mai 2021 à 18h00

Ces documents sont à déposer à l'accueil de la Préfecture.

Après validation, elle devra être transmise au routeur chargé de la mise sous pli au plus tard le lundi 17 mai 2021 à 12h00:

Emissaires

380 Avenue de l'Appel du 18 Juin 1940,

94190 Villeneuve-Saint-Georges

Contact téléphonique : 01 43 89 93 09